Image not found or type unknown

Credit sur un saloon annuler cheque enquaiser

Par **PROVOT**, le **13/01/2017** à **18:29**

bonjour

J'ai contracté un crédit pour l'achat d'un camping car neuf au salon du cc à Paris, le 25 sept 2016, où j'ai laissé deux chèques de 300 € chaqun pour frais de gestion et eco participation, qui on été encaissés. Le credit n'ayant pas été accepté, le vendeur a-t'il le droit d'encaisser mes chèques ? La case acompte n'a pas été cochée sur le bon de commande.

Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés